

## Sportifs de haut niveau – Foire aux questions

### Comment mon statut de sportif, sportive de haut niveau est-il reconnu à l'université de Bordeaux ?

Pour que le statut de sportif, sportive de haut niveau soit reconnu, vous devez effectuer une demande en ligne sur l'application Appliphase.

Si vous êtes sportif, sportive de haut niveau votre statut, sera automatiquement accepté.

### Ya t'il une date limite pour constituer le dossier de demande de statut ?

Oui vous avez jusqu'au 20 septembre 2025 pour réaliser votre demande.

### Comment savoir si je suis sportif, sportive de haut niveau ?

Pour être reconnu sportif, sportive de haut niveau il faut :

- Soit être inscrit sur une des quatre principales catégories de listes ministérielles
  - La liste des sportifs de haut niveau (SHN)
  - La liste des sportifs espoirs (SE)
  - La liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN)
  - La liste des arbitres et juges sportifs, dits de haut niveau
- Soit être membre d'un centre de formation de club professionnel labélisé.
- Soit être sportif, sportive professionnelle disposant d'un contrat

[Arrêté du 10 décembre 2024 relatif aux listes des sportifs de haut niveau, des sportifs espoirs, des sportifs des collectifs nationaux et des arbitres et juges sportifs de haut niveau](#)

### Si je suis sportif, sportive de haut niveau comment puis-je m'identifier sur Parcoursup ?

Dans le dossier de candidature de Parcoursup, il existe une rubrique « sportif de haut niveau » qu'il faut renseigner en saisissant son numéro d'identification : ID PSQS (Portail de Suivi Quotidien des Sportifs).

### Comment faire si je ne sais pas dans quelle académie je vais poursuivre mes études ?

Pour les formations Licences non sélectives, Parcoursup prend en compte la situation des sportifs, sportives de haut niveau qui sont recrutés en dehors de leur académie d'origine.

Ils peuvent faire une demande de dérogation via la rubrique "secteur de licence" de leur dossier.

2 motifs de dérogation sont prévus :

- Intégration d'un club sportif
- Elève interne pour les élèves d'un CREPS

Il s'agit bien d'une dérogation au secteur géographique uniquement. Elle permet au candidat d'être rattaché à l'académie demandée

### Existe-t-il des spécificités si je souhaite candidater à la Licence STAPS ?

Tout candidat qui formule un vœu pour une licence de STAPS doit renseigner dans son dossier Parcoursup un questionnaire relatif à sa pratique sportive ou culturelle en dehors de l'Education physique et sportive EPS, à ses qualifications d'encadrement, d'animation ou de sécurité ainsi qu'à ses expériences et compétences civiques, citoyennes, de défense, de protection civile ou d'engagement associatif. Ce questionnaire unique est le même, quelle que soit l'université.

## Sportifs de haut niveau – Foire aux questions

### Quel recours est possible si la formation obtenue ne correspond pas à ma situation spécifique de sportif, sportive de haut niveau ?

Vous pouvez saisir la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) pour une demande de réexamen en raison de circonstances exceptionnelles :

- si vous avez des besoins spécifiques liés à sa situation de sportif, sportive de haut niveau et qu'au 2 juin 2025 vous n'avez reçu que des réponses négatives ;
- si les modalités d'accueil de la formation que vous souhaitez accepter ne sont pas compatibles avec votre situation particulière ;
- si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux (recrutement de club dans une autre académie par exemple).

Dans ce cas, vous pouvez solliciter la CAES depuis votre dossier Parcousup (rubrique contact) pour demander le réexamen de votre candidature en vue d'une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

La CAES appréciera les circonstances exceptionnelles explicitées et qui justifient une inscription dans un établissement situé dans une zone déterminée.

### A l'université de Bordeaux, quelles formations puis je suivre en tant que sportif, sportive de haut niveau ?

Toutes les formations sont accessibles et aménageables pour les sportifs et sportives de HN.

Cependant certaines formations demandent du présentiel obligatoire. Pour celles-ci l'étalement reste la meilleure option.

### Une fois que je suis recruté dans une formation de l'UB, à qui dois-je m'adresser pour aménager ma formation et mener mon double projet ?

Dès que vous avez une réponse favorable de la formation à laquelle vous avez candidaté, vous devez contacter le ou la chargé(e) d'accompagnement spécifique du Service PHASE de votre secteur de formation.

<https://www.u-bordeaux.fr/formation/accompagnement-et-reussite-des-etudes/etudiants-besoins-specifiques>

N'attendez pas la rentrée universitaire.

### Pour mener à bien mon projet sportif et pédagogique, de quels aménagements puis je bénéficier en tant que SHN ?

- La priorité dans les groupes d'enseignement
- Un étalement ou un fractionnement des études
- Un accès à la prise de note
- Un soutien pédagogique (tutorat ou cours de compensation par des enseignants)
- Un soutien méthodologique
- Un régime de dispense spécifique
- L'organisation de sessions différées
- Un prêt prolongé en BU

### Je souhaite changer de formation, me réorienter ou faire une année de césure. Comment faire ?

Des services de l'université de Bordeaux sont présents pour vous accompagner dans la construction de votre projet professionnel, dans votre projet de réorientation ou pour réaliser une année de césure :

<https://www.u-bordeaux.fr/formation/accompagnement-et-reussite-des-etudes/orientation-et-insertion-professionnelle>

## Sportifs de haut niveau – Foire aux questions

### **J'ai des doutes sur mon orientation. Comment être accompagné ?**

Suis-je dans la bonne filière ? Vais-je poursuivre dans cette filière ? Je veux réfléchir à mon projet. L'Espace orientation Carrières (EOC) de l'université de Bordeaux vous propose tout type d'accompagnement en fonction de vos questions et de votre situation :

<https://www.u-bordeaux.fr/formation/accompagnement-et-reussite-des-etudes/orientation-et-insertion-professionnelle/reorientation>

### **Je sais que je ne suis pas dans la bonne formation et je veux me réorienter dès la fin de semestre 1. Qu'est-ce que la passerelle inter-semestre ?**

La passerelle inter-semestre permet, sous conditions, aux étudiants de l'université de Bordeaux inscrits en première année de se réorienter entre le semestre 1 et le semestre 2 dans une autre formation dispensée dans l'établissement :

<https://www.u-bordeaux.fr/formation/accompagnement-et-reussite-des-etudes/orientation-et-insertion-professionnelle/reorientation>

### **Je rencontre des difficultés liées à ma pratique sportive (difficultés psychologiques, surentrainement, recours aux conduites dopantes, troubles alimentaires...). A qui puis-je en parler ?**

Vous pouvez contacter le Centre d'accompagnement et de prévention pour les sportifs (CAPS) au sein du Service Sport Santé Prévention du CHU De Bordeaux, Hôpital Saint André. Ce centre a pour objectif de promouvoir la pratique de l'activité physique, prévenir et prendre en charge les difficultés liées à la pratique sportive (difficultés psychologiques, recours aux conduites dopantes).